

TARIFS 2021-2022

Ecole Saint Martin

Contribution familiale :

Quotient familial	Tranche	MATERNELLE PS-MS-GS	ELEMENTAIRE CP à CM2
Inférieur à 4 500	A	64	57
De 4 501 à 7 500	B	69	62
De 7 501 à 10 500	C	78	71
De 10 501 à 13 500	D	83	75
De 13 501 à 21 500	E	88	81
Supérieur à 21 501 €	F	96	89

2^{ème} enfant : 15 % de réduction sur la contribution ; 3^{ème} enfant : 25 % de réduction sur la contribution

A partir du 4^{ème} enfant : 50 % de réduction sur la contribution. La 1^{ère} part est calculée pour l'aîné(e).

Contribution mensuelle par enfant. Elle dépend du quotient familial (QF) calculé selon le dernier avis d'imposition disponible à la rentrée de septembre et du nombre de membres composant le foyer. Toute personne à charge compte pour une part.

Mode de calcul du quotient familial : Revenu fiscal (N-1) de la famille / Nombre de membres

- 1- Couples mariés ou pacsés : revenu fiscal N-1 du foyer / Nombre de membres
- 2- Couples vivant en concubinage : (revenu fiscal N-1 parent 1 + revenu fiscal parent 2) / Nombre de membres
- 3- Parents séparés : Revenu fiscal N-1 du parent réglant les factures de l'école / Nombre de membres
- 4- Parent isolé : Revenu fiscal N-1 du parent / Nombre de membres

⇒ Attention pour les parents séparés ayant la garde partagée, de nombreux choisissent de demander un partage de la facture, dans ce cas les revenus pris en compte sont ceux des deux parents et la totalité des membres.

Afin de permettre le calcul de la tranche, chaque famille doit faire parvenir à l'établissement au plus tard le jour de la rentrée la photocopie de sa (ou ses) feuille(s) d'imposition. Si la famille ne souhaite pas communiquer cette feuille d'imposition, c'est alors la tranche supérieure qui s'appliquera.

Cas des TPS : Enfants nés entre le 01/01/2019 et le 30/04/2019 : 160 euros par mois (ne comprenant pas les frais de restauration)

Cotisation familiale APEL Famille et Education (facultative) : 24 € / famille / an (facturée en septembre)

Pastorale : Participation à la catéchèse : 10 euros par an (inscriptions en septembre)

Frais de restauration : le prix du repas est fixé à 4,88 €.

Forfait mensuel 2019-2020	
Régime	Tarif
DP4 : Demi Pensionnaire 4 jours	70,27 €
DP3 : Demi Pensionnaire 3 jours	52,70 €
DP2 : Demi Pensionnaire 2 jours	35,14 €
DP1 : Demi Pensionnaire 1 jour	17,57 €

4 forfaits sont proposés. Chaque famille peut choisir à l'inscription un forfait **DP4** (l'enfant mange à l'école tous les jours de la semaine), **DP3** (l'enfant mange à l'école 3 jours par semaine), **DP2** (l'enfant mange à l'école 2 jours par semaine) ou bien **DP1** (l'enfant mange à l'école 1 jour par semaine).

Le choix du forfait est réalisé au moment de l'inscription. L'engagement vaut pour le trimestre entier. Une modification de forfait en cours d'année sera calculée au prorata des mois restants.

Les régularisations (repas en plus ou en moins) seront faites **une fois par trimestre** (décembre, mars et juillet).

En cas d'absence, le premier jour sera dû, les repas suivants seront décomptés seulement si le(s) parent(s) en fait (font) la demande par téléphone au moins 1 jour avant (avant 9 heures du matin). Passé ce délai, le traiteur facture le repas à l'école.

Hors forfait : Possibilité d'inscription exceptionnelle au ticket. Carnet de 10 tickets : 55 €.

Pour des raisons d'organisation et de gestion des commandes, le(s) parent(s) doit (doivent) prévenir la veille, en mettant un ticket complété dans le cahier de liaison de l'enfant.

L'école Saint Martin précise que les prestations de restauration sont effectuées par un prestataire indépendant et sous sa seule responsabilité. L'école Saint Martin déclare que ce dernier dispose d'une assurance en responsabilité civile d'exploitation souscrit auprès d'une compagnie notoirement solvable et couvrant notamment les risques d'intoxication alimentaires.

Frais de garderie

Une garderie est proposée de 7h30 à 8h30 et de 17h00 à 19h00. La surveillance est assurée par le personnel de l'école.

Forfait	Contribution mensuelle	
	1 ^{er} enfant	2 ^{ème} enfant
Matin et soir	46 €	30 €
Matin ou soir	28 €	20 €

Le choix du forfait est réalisé au moment de l'inscription. L'engagement vaut pour le trimestre entier. Une modification de forfait en cours d'année sera calculée au prorata des mois restants. Possibilité de s'inscrire également à l'unité : 5€, qui seront régularisés en fin de trimestre. Attention ! Pour des questions d'assurances, l'école Saint Martin ne peut pas accueillir d'élève dans ses locaux avant 7h30 et après 19h00. En cas de non-respect de ces horaires, l'école Saint Martin se verrait contrainte de ne plus accueillir l'enfant à la garderie.

Ateliers du mercredi matin : arts, théâtre, débats, anglais ...

Forfait annuel : 680 euros

Inscription à l'unité : 20 euros

Inscription / réinscription :

Frais d'inscription : 65 euros

Frais de réinscription : 30 euros